



Règlement du championnat du monde de rad'Oroulants

1/ Définition d'un rad'Oroulant

Un rad'Oroulant est un Objet Roulant et Flottant Non Identifié non motorisé, de type écolo-terrestro-maritime qui doit être capable de rouler, de flotter et si possible d'avancer !

Construite généralement par un groupe amical, familial, un quartier, collègues d'entreprise, associations, bistrots, bricoleurs du dimanche et de toute la semaine d'ailleurs, vacanciers ... cette embarcation à thème libre, de fabrication artisanale principalement constituée de matériaux de récupération, arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires !

2/ L'équipage

2-1. Le fait de participer implique la bonne humeur, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

Les équipages ont le droit de perturber leurs concurrents à l'aide de pistolets ou canons à eau (tout autre projectile est **formellement** interdit).

2-2. Les participants doivent impérativement savoir nager. Pour les équipages composés de mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation avec autorisation parentale.

2-3. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents, morsures de crabes, myxomatoses et attaques de piranhas pouvant intervenir lors des épreuves.

2-4. Les costumes et déguisements sont autorisés, et même vivement encouragés.

2-5. Il est fortement conseillé à chaque équipage de s'entourer d'une assistance technique, (TEAM en english) afin de superviser et d'intervenir au besoin pour des réparations éventuelles. Cette team devra surtout soutenir moralement son équipage et son look devra être assorti à celui-ci.

2-6. Dernière obligation qui n'est pas négociable, comme les premières d'ailleurs, soyez loufoques, drôles, créatifs et venez avec votre plus beau sourire.

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants et roulants sont autorisés, à l'exception de ceux conçus à l'origine pour cet usage : matériaux et éléments d'origine nautique (ex : bulbe de pétrolier, coque, dérive de planche à voile, de navire de plaisance...).

Aucun essai maritime avant la compétition n'est autorisé.

Tout manquement sera sanctionné au bon vouloir du jury.

3-2. Les engins devront respecter certaines dimensions :

- Pas trop long pour passer les virages.
- Pas trop large, en prenant soin de ne pas dépasser la largeur de la grande cale...ça peut être pratique.
- Pas trop haut afin ne pas se faire foudroyer par les lignes électriques.

3-3. Les véhicules devront comporter un certain nombre de roues. Leur nombre est laissé à l'appréciation du constructeur, mais elles devront obligatoirement toucher le sol afin d'aider à la propulsion de l'engin pendant le parcours terrestre.

3-4. Chaque embarcation sera identifiable par un nom.



3-5. L'utilisation d'un **moteur thermique ou électrique est interdite.**

Les rad'Oroulants doivent être dirigés et se déplacer sur terre comme sur mer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, pagaies, pieds, mains, monstres aquatiques, rames, voyante extralucide, avirons, téléportation, roue à aubes, etc.

3-6. Une animation musicale, dansante, costumée sous n'importe quelles formes soient-elles, seront fortement appréciée par les membres du jury.

3-7. Il est autorisé d'installer à bord de l'engin des appareils sophistiqués tels que loch, gonio, radar, positionnement par satellite, à la seule condition que ceux-ci soient alimentés en électricité d'origine éolienne ou humaine.

3-8. Les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau ; les organisateurs pourront refuser une mise à l'eau en cas de doute.

3-9. Pour le parcours terrestre, le rad'Oroulant devra être muni d'un système de freinage efficace.

Pour le parcours maritime, l'équipage ne se sentant pas rassuré par la vitesse excessive que son rad'Oroulant peut produire, peut également en installer un, mais ce n'est pas obligatoire... !

3-10. L'habitacle de l'engin devra obligatoirement être muni d'ouvertures permettant une évacuation rapide en cas de « cabanage » ou de naufrage.

3-11. Toutes les embarcations doivent être munies d'un point d'ancrage solide avec une corde minimale de 5 mètres et d'une bouée de signalisation (par exemple bidon de 5 litres vide), en vue du repêchage éventuel... si naufrage.

3-12. Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

4/ Déroulement de la fête

13h30 rassemblement des rad'Oroulants place du bourg devant le Galion.

5/ La sécurité

LE PARCOURS MARITIME SERA INTERDIT A TOUT RAD'O ROULANT NON EQUIPE DE GILET D'AIDE A LA FLOTTABILITE OU DE COMBINAISONS NEOPRENES (palmes autorisées).

- Le gilet d'aide à la flottabilité doit être au-dessus des vêtements, costumes ou déguisement.
- Le gilet est non fourni par l'organisation.
- Un fusil anti-requins n'est toutefois pas nécessaire, ceux-ci étant absents de nos côtes pour des raisons de reproduction.
- Les membres de l'organisation se réservent tous les droits quant à la participation d'une équipe, si l'engin présenté n'offrirait pas les garanties suffisantes de sécurité dans le cadre de cette manifestation.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout équipage dont le comportement nuirait au bon déroulement ou à l'image de l'événement (état d'ébriété, agressivité excessive, etc...)

INTERDICTION A BORD D'ENGINS EXPLOSIFS (fusées, pétards, etc...) **AINSI QUE TOUTE BOISSON ALCOOLISEE.**
La sécurité dans le port sera assurée par plusieurs embarcations nautiques.

6/ Responsabilité

- Chaque participant à la manifestation doit s'assurer d'être en possession d'une assurance en matière de responsabilité civile.



- L'association « rad'Oroulant en fête » n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autre dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

7/ Le Jury

Composition du jury :

- un président de jury (président de l'association)
- un représentant de la mairie
- 3 personnes anciens participants des rad'Oroulants

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury. Toutes contestations lors du déroulement des épreuves seront réglées devant le tribunal de grande instance de LITIRY.

8/ Conditions éventuelles d'annulation de la manifestation :

- Moins de 5 rad'Oroulants inscrits.
- En cas de force majeure, de conditions sanitaires, de météo défavorable, problème technique ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'arrêter ou l'annuler.

En cas d'annulation de la fête cause météo ou autres, le repas du soir sera maintenu sous forme de soirée déguisée / bal pop.

9/ Renseignements et inscriptions :

Inscription au siège de l'association avant le 1er août avec règlement du prix du repas du soir au-delà de 4 participants gratuits. Pas de remboursement possible.

Association « rad'Oroulant en fête » 136 rue de Porscave 29810 Lampaul Plouarzel

Tel : Ronan Lansonneur 06 62 21 40 59 + Sylvie Lansonneur 06 63 25 82 56

Courriel : sylronan@hotmail.fr

Site internet : <https://radoroulant.jimdofree.com/>

10/ Remise des prix :

Le classement sera établi par le jury selon des critères définis par celui-ci.

11/ Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.